

APPEL À PROJETS

« Solidarité Etudiants »

I – Objet de l'appel à projets

Les étudiants de l'enseignement supérieur souffrent de la crise sanitaire à plusieurs titres. Les apprentissages sont plus difficiles à distance et la précarité s'accroît pour ceux qui ont perdu une activité salariée. Cette situation est d'autant plus délicate à surmonter que l'isolement atteint la santé psychique de plus en plus de jeunes.

Dans ce contexte, le Département de la Charente-Maritime lance un Appel à Projets pour soutenir les actions associatives qui permettront de favoriser le lien social entre les étudiants.

Dans les domaines de la culture, du sport, de l'entraide citoyenne, le dispositif vise à soutenir les projets qui permettront à des groupes d'étudiants de se rassembler autour d'initiatives collectives, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

II – Bénéficiaires et critères d'éligibilité

Les bénéficiaires :

- les associations d'étudiants de la Charente-Maritime,
- les associations portant un projet en faveur des étudiants de la Charente-Maritime.

Eligibilité des dossiers :

La sélection des projets s'opérera par la Commission Culture, Sport, Tourisme et Citoyenneté. Le projet devra être mis en œuvre dans le département de la Charente-Maritime et réalisé en 2021. Un seul projet par association.

Ne seront pas recevables les demandes concernant les actions et projets récurrents des associations.

III – Modalités de soutien financier

Les associations d'étudiants du Département de la Charente-Maritime :

- taux de 80 % maximum du coût de l'action,
- subvention plafonnée à 1 000 €,
- subvention versée en une seule fois, dès le vote,
- bilan de l'opération à transmettre. Le remboursement de la subvention est exigé en cas de non-conformité avec l'objet du vote.

Les associations portant un projet en faveur des étudiants de la Charente-Maritime :

- taux de 50 % maximum du coût de l'action,
- subvention plafonnée à 1 000 €,
- subvention versée sur présentation du bilan de l'opération.

III – Date limite de dépôt des projets

Les projets doivent être déposés au Département avant le 15 mai 2021.